



Après le dépôt d'une Requête auprès du Tribunal, une partie peut, à tout moment durant une instance, demander au Tribunal de rendre une ordonnance en remplissant la présente Demande d'une ordonnance dans le cadre d'une instance (Formule 10).

Le Tribunal détermine si la Demande d'une ordonnance doit être instruite par écrit, en personne ou par voie électronique, et, s'il y a lieu, il fixe une date pour l'audience de la Demande. La présente Demande peut être instruite au moyen de la Formule 10 uniquement.

Pour présenter votre Demande, procédez comme suit :

1. Remplissez la présente Formule 10.
2. Tous les documents sur lesquels vous vous appuyez doivent être joints à la Formule 10.
3. Remettez une copie de la Formule 10 à toutes les parties et à toute personne ou organisation désignée à titre de partie touchée dans la Demande.
4. Si la présente est une Demande d'une ordonnance exigeant d'un tiers qu'il produise un rapport, une déclaration, un témoignage oral ou une preuve par affidavit aux termes de la Règle 1.7 q), la Formule 10 doit être remise au tiers et aux autres parties à l'instance.
5. Remplissez une Attestation de remise (Formule 23).
6. Déposez auprès du Tribunal la présente Formule 10 et la Formule 23.

Renseignements à l'intention de toutes les parties et de toute autre personne ou organisation qui reçoit copie de la présente Demande

Vous pouvez répondre à la présente Demande d'une ordonnance en remplissant une Défense à la demande d'une ordonnance dans le cadre d'une instance (Formule 11).

Pour présenter votre Défense, procédez comme suit :

1. Remplissez la Formule 11.
2. Tous les documents sur lesquels vous vous appuyez doivent être joints à la Formule 11.
3. Remettez une copie de la Formule 11 à toutes les parties et à toutes les personnes ou organisations désignées à titre de parties touchées dans la Demande.
4. Remplissez une Attestation de remise (Formule 23).
5. Déposez auprès du Tribunal la Formule 11 et la Formule 23.

Vous devez déposer votre Défense à la demande d'une ordonnance au plus tard **quatorze (14)** jours après que la Demande d'une ordonnance vous a été remise.

Téléchargez les formules à partir du site Web du Tribunal, à
obtenir des copies sur papier ou dans un format accessible, veuillez en faire la demande au :

Pour

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario
15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Tél. : 416 326-1312 Sans frais : 1 866 598-0322
ATS : 416 326-2027 Sans frais : 1 866 607-1240
Courriel :



Renseignements relatifs à la requête

Numéro de dossier du tribunal :	
Nom du requérant :	
Nom de chaque intimé :	

1. Coordonnées de l'auteur de la présente Demande (personne ou organisation)

Prénom		Nom de famille		Organisation (le cas échéant)	
N°	Rue			App. / Bureau	
Ville		Province	Code postal	Courriel	
Tél. (jour)	Tél. cell.		Télec.	ATS	

Si vous déposez la formule à titre de représentant (p. ex. d'avocat) de l'une des parties, veuillez donner les renseignements suivants :

Nom de la partie au nom de laquelle vous agissez et déposez la présente :	N° du BHC (le cas échéant)
---	----------------------------

Quel est le meilleur moyen de vous transmettre des documents? Courrier Courriel Téléc.
(Si vous cochez la case « courriel », vous consentez à ce que tous les documents soient transmis par courriel.)

Je suis (ou j'agis au nom de la personne ou organisation suivante) :

- le requérant
- l'intimé
- la Commission ontarienne des droits de la personne
- autre (précisez) : _____

2. Cochez la case correspondant à la Demande que vous présentez :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Demande visant à réunir plusieurs requêtes ou à instruire plusieurs requêtes à la fois | <input type="checkbox"/> Demande visant la reprise d'une Requête reportée |
| <input type="checkbox"/> Demande visant à ajouter une partie | <input type="checkbox"/> Demande visant des précisions |
| <input type="checkbox"/> Demande visant à modifier une Requête ou une Défense | <input type="checkbox"/> Demande visant des précisions |
| <input type="checkbox"/> Demande visant à ajouter une partie | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> Demande visant une prorogation de délai | |

3. Veuillez décrire en détail l'ordonnance demandée.

4. Quels sont les motifs de la Demande, y compris les faits sur lesquels vous vous fondez et les observations à l'appui?

5. Les autres parties donnent-elles leur consentement à votre Demande?

Oui Non Je ne sais pas

6. Si votre Demande vise la production d'un ou de plusieurs documents, veuillez indiquer si vous avez déjà demandé le ou les documents ainsi que toute réponse reçue. Vous êtes tenu de joindre une copie de votre demande de production par écrit, et, le cas échéant, de la réponse de l'intimé.

7. Si votre Demande s'appuie sur des documents, veuillez les énumérer ci-dessous et les joindre à la présente. Vous êtes tenu de joindre tous les documents sur lesquels vous vous fondez.

8. Veuillez cocher la case correspondant à la manière dont vous souhaitez que le Tribunal traite l'affaire :

Par écrit Conférence téléphonique Audience en personne Je ne sais pas

9. Dites pourquoi vous souhaitez que le Tribunal traite votre Demande de la manière indiquée ci-dessus.

10. Les autres parties sont-elles d'accord avec la manière dont vous souhaitez que le Tribunal traite votre Demande?

Oui Non Je ne sais pas

11. Déclaration et signature

En apposant ma signature, je déclare que, à ma connaissance, les renseignements que renferme la présente formule sont exacts et complets.

Nom :

Signature :

Date : (jj/mm/aaaa)

Inscrivez un « x » dans la case si vous déposez votre défense par voie électronique. Ce « x » représente votre signature. Vous devez inscrire la date du jour à l'endroit prévu à cet effet ci-dessus.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Le Tribunal peut divulguer des renseignements concernant une Requête en réponse à une demande présentée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Il se peut aussi que des renseignements soient rendus publics pendant une audience, dans une décision écrite, ou conformément à des politiques du Tribunal. Le Tribunal est tenu de fournir à la Commission, si elle en fait la demande, des copies des Requêtes et des Défenses déposées auprès du Tribunal, et il peut communiquer d'autres documents se trouvant sous sa garde ou son contrôle.